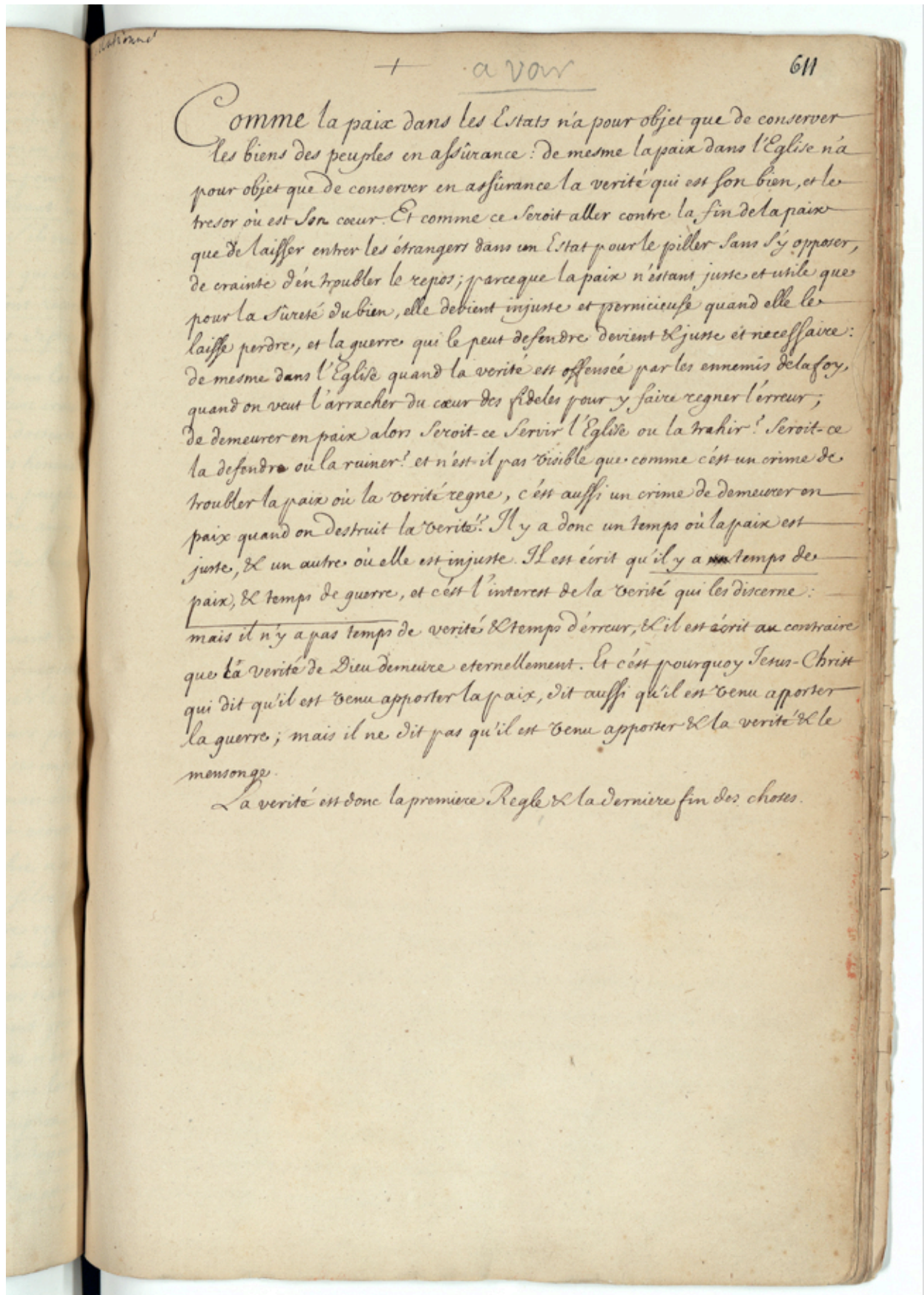




Le texte est de la main d'un copiste dont l'écriture est fine et élégante. La copie a probablement été exécutée au XVII^e siècle (seuls les e finaux ont été accentués, à l'exception du é au début de *étrangers* ; *État* est orthographié *Estat* ; *même* est orthographié *mesme* ; *destruit* pour *détruit* ; *interest* pour *intérêt*).

Ce texte est situé p. 611 du Recueil RC₂, donc hors de C₂ qui se termine p. 538. Il existe aussi dans le Recueil Guerrier G1 p. 771-772 (pièce 315), intitulé par J. Mesnard « Petit écrit de M. Pascal touchant l'obligation de défendre la vérité. »

Nous rappelons que Marguerite Périer a confié la Copie C₂ (en 1715, selon Dom Tassin) et d'autres pièces à Pierre Guerrier, prêtre de l'Oratoire de Clermont-Ferrand en 1731 et cousin de Marguerite Périer. Pierre Guerrier est intervenu plusieurs fois dans cette Copie et dans les pièces qu'il a reliées avec elle (RC₂) : voir J. Mesnard, OC I, p. 294-298. Il a aussi établi plusieurs recueils de *Pensées* (appelés *Recueils Guerrier*, dont G1 dans lequel on retrouve ce texte).

Selon J. Mesnard (OC, III, p. 498 et OC I, p. 295), les marques *collationné* (en haut, à gauche) et *a voir* (au centre), portées au crayon en tête du feuillet, seraient de la main de Ch. Bossut et de ses collaborateurs. On notera que ce texte n'a pas été retenu parmi les fragments qu'ils ont publiés.